

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2524

10 octobre 2012

### SOMMAIRE

30 GV S.C.A. ....	121108	Edonis Holding S.A. ....	121146
ACS Dobfar Generics S.A. ....	121127	Elbe River Capital S.A. ....	121146
Action Développement Transport S.A. .	121125	Eleusis .....	121147
AENOVA Holding S.à r.l. ....	121127	Erone Investments S.A. ....	121148
Amorim Investments III S.A. ....	121126	Esso Luxembourg .....	121148
Amorim Investments S.A. ....	121126	Euregio Office Solution International ...	121149
Apodis S.A. ....	121128	ExxonMobil Luxembourg .....	121149
Banque Invik S.A. ....	121139	FB Energy Trading S.à r.l. ....	121150
Bhoutan 4 S.A. ....	121132	Feedback Gestion SPF .....	121149
Bhoutan 4 S.A. ....	121132	Fidugia S.A. ....	121146
Black Diamond Luxembourg S.à r.l. ....	121128	Foetz Retail-Invest S.A. ....	121150
Bluehill Participations & Cie S.C.A. ....	121126	Gaglioti S.à r.l. ....	121151
Bourns (Luxembourg) S.à r.l. ....	121133	General Cars S.à r.l. ....	121151
Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	121129	Gracewell Properties (Church Crookham) S.à r.l. ....	121151
C4U2 S.A. ....	121145	Greenwill .....	121147
Carmel Capital VI S.à r.l. ....	121138	Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l. .....	121106
Catella Bank S.A. ....	121139	H & H S.A. ....	121147
CCR Services S.à r.l. ....	121139	H & S S.à r.l. ....	121151
Ceryx S.A. ....	121129	Marivaux Limited .....	121127
CGI Information Systems and Manage- ment Consultants II Luxembourg Sàrl .	121140	Pasta Point Management S.A. ....	121150
CLdN Road S.A. ....	121144	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l. .....	121129
Clever-I .....	121144	Ramb S.A. ....	121152
Cristal de Luxe .....	121135	SHS S.A. ....	121152
Diag Finance S.A. ....	121125	Storebrand Luxembourg S.A. ....	121132
Diaverum Holding S.à r.l. ....	121138	Syncordis S.A. ....	121131
Diaverum Pooling GP .....	121144	Vector Holdings S.à r.l. ....	121128
Diaverum S.à r.l. ....	121145		
Dimitech Investments S.A. ....	121145		

**Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 160.082.

In the year two thousand and twelve,

On the sixth day of September.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

There appeared:

"Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 81,944,

represented here by Mr Vincent PRINGIERS, General Counsel Europe, residing in Luxembourg-Kohlenberg, by virtue of a proxy given on 5 September 2012,

which proxy, initialed "ne varietur", shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declared to be the sole shareholder of "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", a private limited liability company under Luxembourg Law, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, incorporated by deed of the undersigned notary on 30 March 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1327 on 18 June 2011, modified by deed of the undersigned notary on 7 December 2011, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 193 on 24 January 2012, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 160,082,

hereafter "the Company". The appearing party, represented as stated hereabove, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital by four hundred seven million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 407,168,000.00) in order to raise it from its current amount of one billion and one million Russian Roubles (RUB 1,001,000,000.00) to one billion four hundred eight million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 1,408,168,000.00) through the issue of two hundred three thousand five hundred eighty-four (203,584) new shares, having a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each, having the same rights and privileges as the existing shares, by a contribution in cash.

All the two hundred three thousand five hundred eighty-four (203,584) new shares have been subscribed by "Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", prenamed.

All the new shares have been entirely paid up by contribution in cash, so that the amount of four hundred seven million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 407,168,000.00) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article six of the Articles of Incorporation of the Company, which will from now on have the following wording:

" **Art. 6. (first paragraph).** The Company's share capital is set at one billion four hundred eight million one hundred sixty-eight thousand Russian Roubles (RUB 1,408,168,000.00) represented by seven hundred four thousand eighty-four (704,084) shares with a par value of two thousand Russian Roubles (RUB 2,000.00) each."

*Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, are estimated at about six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.00).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

"Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 81.944,

ici représentée par Monsieur Vincent PRINGIERS, «General Counsel Europe», demeurant à Luxembourg-Kohlenberg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 5 septembre 2012,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare être la seule associée de "Guardian Eastern Europe Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 mars 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1327 du 18 juin 2011, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 193 du 24 janvier 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 160.082,

ci-après "la Société".

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent sept millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 407.168.000,00), pour le porter de son montant actuel de un milliard et un million de roubles russes (RUB 1.001.000.000,00) à un milliard quatre cent huit millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 1.408.168.000,00), par la création et l'émission de deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre (203.584) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (RUB 2.000,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, par un apport en espèces.

L'intégralité des deux cent trois mille cinq cent quatre-vingt-quatre (203.584) parts sociales nouvelles a été souscrite par "Guardian Eastern Europe Investments S.à r.l.", prénommée.

Toutes les parts sociales nouvellement émises ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre cent sept millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 407.168.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Seconde résolution*

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts de la société, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de un milliard quatre cent huit millions cent soixante-huit mille roubles russes (RUB 1.408.168.000,00), représenté par sept cent quatre mille quatre-vingt-quatre (704.084) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille roubles russes (RUB 2.000,00) chacune."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500,00).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes français anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Pringiers, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41778. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118026/107.

(120159917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

### 30 GV S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 171.116.

In the year two thousand and twelve on the seventh day of September

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Luxembourg corporate partnership limited by shares 30 GV S.C.A., having its registered office at 2-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered by the Luxembourg Trade and Corporate Register under number B 171116.

Said company was incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on August 30, 2012 (not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C).

The meeting is presided over by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman designates as secretary and the Meeting elects as scrutineer, Véronique Réveilliez, residing professionally in Luxembourg,

The shareholders present or represented and the number of shares held by them are entered in an attendance list attached to these minutes and duly signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and the members of the board of the meeting, and to which attendance list the members of the meeting declare to refer. Said attendance list, after having been signed "ne varietur" by the parties and the acting notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Will also remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities, the proxies from the shareholders represented at this meeting, signed "ne varietur" by the parties and the acting notary.

Then the Chairman declares and asks the notary to act that:

I.- the entire share capital (including the unlimited shareholder) is duly represented in that meeting which is therefore duly constituted and can deliberate and decide on the various items of the agenda without prior convening notice.

II.- the agenda of this meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Full restatement of the articles of association of the Company

2. Miscellaneous

The shareholders meeting having approved the declarations of the Chairman and being considered duly convened and constituted, deliberated and resolved by unanimous vote the following resolutions:

#### *Sole resolution*

The meeting (including the General Partner within the meaning of the Articles of Association) decides to fully restate the articles of association of the company to be read as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "30 GV S.C.A." (the Company).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner).

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be wound up by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the Articles), but only with the consent of the General Partner.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration,

development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

## **Art. 5. Share capital.**

### **5.1 Outstanding share capital**

The subscribed share capital of the Company is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euros) represented by 1 (one) unlimited share having a nominal value of EUR 1 (one euro), 30,999 (thirty thousand nine hundred ninety-nine) class A limited shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and zero (0) classes B and C limited shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each. The unlimited share and the limited shares (regardless to the class to which they belong) are collectively referred to as the shares and the term shareholders shall be construed accordingly.

For the avoidance of doubt,

- class A limited shares shall only be allocated to and subscribed by the General Partner;
- class B limited shares shall only be allocated and subscribed by the General Partner and/or members (including without limitation their respective dedicated entity if any) of the management team (within the broadest meaning and including without limitation employees and their respective relatives – whether direct or indirect) relating (whether directly or indirectly) to the Colony group; and
- class C limited shares shall only be allocated and subscribed by third party investors as duly identified by the General Partner.

Classes B and C limited shares shall only be issued with a share premium in an amount to be defined by the General Partner on a case by case basis while class A limited shares may be issued with or without share premium at the full and entire discretion of the General Partner.

In any circumstances whatsoever, class A limited shares will represent 10% (ten percent) or more of the subscribed share capital of the Company.

The respective rights and obligations attached to the various classes of limited shares will be defined further in the Articles and, in particular, without limitation Article 17.2 below. For the avoidance of doubt and as a condition precedent to any distribution to holders of limited shares whether pursuant to Articles 17.2 or 18.3 below, holders of class B and C limited shares must have been reimbursed in full out of the Company's proceeds, their respective capital contributions (whether in cash or in kind) and/or share premiums paid to the Company (the Investment).

### **5.2 Share capital increase and share capital reduction**

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the general meeting of shareholders, with the consent of the General Partner and in the manner required for amendment of these Articles as provided for in Article 10.2 below.

### **5.3 Pre-emptive rights**

Without prejudice of Article 5.1 above, in the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

### **5.4 Authorisation for the General Partner to increase the share capital**

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 50,000,000 (fifty million euros) represented by maximum of 50,000,000 limited shares (regardless to the class to which they belong), each with a nominal value of EUR 1 (one euro).

(b) Terms of the authorisation

The General Partner is authorised, during a period starting on 29 August 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium, with or without an issuance of new limited shares.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of limited shares (regardless to the class to which they belong) pursuant to the authority granted under this Article 5.4, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of limited shares, the issue price, with or without a premium (without prejudice of Article 5.1 above), and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The General Partner is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with limited shares, such as, without limitation, warrants (the Instruments), and (b) issue limited shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue limited shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The limited shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium.

The General Partner is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The General Partner is authorised, subject to the restrictions provided in Article 5.1 above, to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issuance of new limited shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of limited shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the General Partner under this Article 5 and the General Partner shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.

**Art. 6. Shares.**

6.1 Form of the shares

The shares of the Company shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own limited shares within the limits set forth by Luxembourg law.

## **Art. 7. Transfer of shares.**

### **7.1 Transfer restrictions**

Any transfer of classes B and C limited shares will be subject to the prior approval of the General Partner. The General Partner decision should arise within thirty (30) calendar days from the delivery of the transfer notice by the General Partner. The transfer notice should include all the information on the third party purchaser and the relevant applicable terms and conditions of the transfer as provided in Article 7.2 below. Should this approval be denied, the relevant shares will be subject to a preemption right first among the shareholders of the same class and then those of the other class over the remaining shares as the case may be and to the extent permitted by Article 5.1. The terms and conditions of the exercise of this pre-emption right will be defined further by the General Partner. In any circumstance whatsoever, the exercise of this pre-emption right will be subject to the price and conditions of the denied offer provided that they are real and serious, and the transfer shall occur within a maximum one hundred and twenty (120) calendar days as of the General Partner's refusal.

For the purpose of this Article, the term "transfer" shall mean, with respect to the classes B and C limited shares, (i) when used as a verb, to sell, hypothecate, give, bequeath, transfer, exchange, assign, pledge or in any other way whatsoever encumber or dispose of such shares or any participation or interest therein, whether directly or indirectly, including by operation of law and as a result of a merger, consolidation or similar business combination transaction, or to enter into any contract, option, or other arrangement, commitment or understanding to do any of the foregoing actions, and (ii) when used as a noun, any indirect or direct sale, hypothecation, gift, bequest, transfer, exchange, assignment, pledge or any other encumbrance or disposal whatsoever of such shares, including by operation of law, or any contract, option, or other arrangement, commitment or understanding to effect any of the foregoing.

In any circumstances whatsoever, any transfer of limited shares will be regarded as being permitted (without prior approval of the General Partner being required) provided that such transfer occurs as a result of (i) death of the relevant holder and/or ultimate beneficial owner (being a natural person), (ii) change at the level of the relevant holder (being a legal entity or partnership) provided that the ultimate beneficial owner(s) remain(s) the same or (iii) transfer to relatives (within the broadest meaning – whether direct or indirect) of the holder and/or the ultimate beneficial owner.

### **7.2 Joint exit**

If holders of class A limited shares intend to transfer their shares to a third party purchaser (other than an approved or permitted transferee under Article 7.1 above), they shall not complete such transfer unless they ensure that the third party purchaser offers to buy all the classes B and C limited shares, if holders of classes B and C limited shares so require.

If holders of class A limited shares contemplate transferring their shares to a third party purchaser, they shall deliver a written notice to holders of classes B and C limited shares in copy to the General Partner.

The notice of transfer (the Transfer Notice) shall set forth, in reasonable detail: (i) the name and address of the third party purchaser, provided that if the third party purchaser is not a natural person, the Transfer Notice shall also set forth the name and address of the persons that control the third party purchaser and the identity of the ultimate beneficial owner(s); (ii) the proposed cash price offered by the third party purchaser for classes B and C limited shares; (iii) the material terms and conditions of the proposed transfer for classes B and C limited shares (including copies of the definitive agreements relating to such proposed transfer); and (iv) confirmation that holders of classes B and C limited shares may elect to exercise their rights under this Article, such offer being irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply exclusively to the proposed transfer of class A limited shares).

If holders of classes B and C limited shares desire to exercise their rights under this Article, they must deliver a written notice (the Exercise Notice) to holders of class A limited shares in copy to the General Partner within thirty (30) calendar days from the delivery of the Transfer Notice (such period being the Exercise Period). Should they be failing to deliver the Exercise Notice on or prior to the expiration of the Exercise Period, they shall be deemed not to have exercised their rights under this Article and they shall have no further rights under this Article.

Should they be exercising their rights under this Article, the transfer of their limited shares shall be conditional upon completion of the transfer of class A limited shares to the third party purchaser and shall be completed at the same time as that transfer. Holders of class A limited shares shall have a period of one hundred and twenty (120) calendar days from the expiration of the Exercise Period to consummate the proposed transfer of their shares (including classes B and C limited shares as the case may be) to the third party purchaser on substantially the same terms and conditions as were set forth in the Transfer Notice.

### **7.3 Transfer Terms**

Without prejudice of the provisions set forth above and subject to restrictions defined further below in this Article, a transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

In any circumstances whatsoever, no transfer of limited shares will become effective towards the Company unless all the legal and regulatory procedures (including without limitation for fight against money laundering and the prevention of the use of the financial sector for money laundering purposes) have been duly completed to the full and entire satisfaction of the General Partner respectively the banks of the Company.

The unlimited shares may only be transferred to a person that is appointed as General Partner by a general meeting of shareholders at the time such transfer is effective. The unlimited shares are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

**Art. 8. Liability of the shareholders.** The holders of limited shares shall refrain from acting in the name and/or on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each limited share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the holders of limited shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

The liability of the holders of unlimited shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act, for all liabilities of the Company which may not be set off against the assets of the Company.

**Art. 9. Powers of the general meeting.** Any regularly constituted general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the class to which they belong.

**Art. 10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings.**

10.1 Place and time of the annual general meeting and other general meetings

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 14.30. If such a day is not a business day in Luxembourg, it shall be held on the following business day.

The annual general meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10.2 NOTICE, QUORUM, CONVENING NOTICES, POWERS OF ATTORNEY AND VOTE

(a) Right and obligation to convene a general meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance), if any, may convene a general meeting of shareholders. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the subscribed share capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed share capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) business days before the relevant general meeting.

(b) Procedure to convene a general meeting

Convening notices for every general meeting of shareholders shall contain the agenda and shall be sent 8 (eight) business days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the general meeting set by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), as the case may be, the general meeting may be held without prior convening notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a general meeting and agree unanimously to set the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the supervisory board (conseil de surveillance), if any.

(c) Voting rights attached to the limited shares Each limited share entitles its holder to one vote.

(d) Quorum, majority requirements and reconvened general meeting for lack of quorum

The general meeting may pass resolutions on any matter only with the consent of the General Partner, except for any resolutions relating to the removal of the General Partner which do not require the consent of the General Partner as set out in Article 11.2.

Except as otherwise required by Luxembourg law or by these Articles, resolutions at a general meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a general meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles



and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second general meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the general meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous general meeting. The second general meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant general meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a general meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders.

(e) Participation by proxy

A shareholder may act at any general meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a general meeting.

(f) Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant general meeting.

(g) Participation in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a general meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

(h) Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the general meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the general meeting.

(i) Minutes and certified copies

The minutes of the general meeting will be signed by the members of the bureau of the general meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the general meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

## **Art. 11. Management.**

### 11.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by a general partner, namely 30 GV Genpar S.à r.l, in its capacity as unlimited shareholder of the Company (the General Partner).

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company (including without limitation any transaction on the Company's assets – whether a sale or any transfer thereof within the broadest meaning). All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the general meeting fall within the authority of the General Partner. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the General Partner.

### 11.2 Removal of the General Partner

The General Partner may only be removed for serious misconduct, at any time, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders upon unanimous vote of the shareholders representing the entire share capital. The General Partner shall not have any veto rights with respect to any resolution of the general meeting regarding its removal.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be wound up and liquidated, and a general meeting of shareholders will be held as soon as practicable to appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a new general partner. Failing such appointment, the Company shall be wound up and liquidated.

### 11.3 Remuneration of the General Partner

Without prejudice to Article 17.2, the General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the general meeting of shareholders.

#### 11. 4 Conflict of Interest

No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner or any one or more of the shareholders, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. Without prejudice of the relevant applicable legal provisions, the General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

### **Art. 12. Delegation of powers.**

#### 12.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière) who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

#### 12.2 Delegation to perform specific duties and committees

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific duties at every level within the Company. The General Partner may also appoint committees or sub-committees in order to deal with specific tasks.

### **Art. 13. Binding signatures.**

#### 13.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

#### 13.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 12.1.

#### 13.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the General Partner, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (Réviseur d'entreprises agréé/Cabinet de revision agréé).** The affairs of the company shall be supervised by a supervisory board (conseil de surveillance) composed of at least three board members (the supervisory board).

However, no supervisory board shall be required to be established, in the event that one or more independent auditor (s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the general meeting of shareholders in accordance with applicable Luxembourg law to perform the statutory audit of the annual accounts. The independent auditor(s) shall be appointed by the general meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the company and the independent auditor(s).

The Supervisory Board shall have the powers of the statutory auditor set out in article 62 of the Companies Act.

The Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

The board members of the Supervisory Board shall be elected the general meeting of shareholders for a maximum term of 6 (six) years, which shall be renewable.

The General Meeting shall determine the remuneration, if any, of the board members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman (as appointed by the Supervisory Board) or by the General Partner.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board with at least two days prior notice. This notice may be waived by the consent in writing, whether in original or by cable, telegram, telefax or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any member may act at any meeting of the supervisory board by appointing in writing, whether in original or by cable, telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

The supervisory board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

**Art. 16. Annual accounts.**

16.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual general meeting of shareholders.

16.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board

At the latest 1 (one) month prior to the annual general meeting of shareholders, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (if any), who will thereupon draw up its report.

16.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) business days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner and of the Supervisory Board or the independent auditor, as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

**Art. 17. Allocation of results.**

17.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

17.2 Allocation of net profits

The annual general meeting shall decide on the allocation of the net profits (if any and provided that the Company's cash level available for distribution purposes is sufficient to the satisfaction of the General Partner in order to meet the rights of the holders of limited shares as defined below) of the Company, without prejudice of Articles 5.1 and 17.1, and subject to the rights of the holders of limited shares as follows:

- (i) holders of class B limited shares shall be entitled to a distribution of the net profits in proportion of their respective stake in the share capital of the Company (excluding class A limited shares for computation purposes);

- (ii) should the net internal rate of return (the IRR) be inferior to 12% (to be calculated in respect to their Investment), holders of class C limited shares shall be entitled to a distribution of the net profits in proportion of their respective stake in the share capital of the Company (excluding class A limited shares for computation purposes); and

- (iii) should the IRR be superior to 12% (calculated in respect to the Investment of holders of class C limited shares), the distribution of the remaining net profits (if any) will be made as follows:

a) first to holders of class C limited shares until such distribution represent IRR of 12% (calculated in respect to their Investment);

b) second, for the portion above 12% IRR as provided in a) above, 50% to holders of class C limited shares and 50% to holders of class A limited shares until holders of class A limited shares receive an amount corresponding to 20% of both the distributions allocated to holders of class C limited shares under this paragraph (iii) and the payments made to them under Article 5.1 above; and

c) third, to holders of class A limited shares 40% of the portion above a multiple of 3 of the Investment of holders of class C limited shares (the multiple being calculated by dividing the distributions allocated to holders of class C limited shares under a) and b) above plus any payments made to them under Article 5.1 above, by their Investment) and to holders of class C limited shares the remaining 60%.

Distributions to be made under paragraph (iii) above to holders of class A limited shares will be paid in priority to them and exclusively out of the dividends allocated to the holders of class C limited shares. For the avoidance doubt, no such payment will be made in any circumstances whatsoever out of dividends allocated to holders of class B limited shares.

17.3 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The general meeting of shareholders may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

17.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the general meeting of shareholders (if any).

## **Art. 18. Dissolution and Liquidation.**

### 18.1 General Partner

The Company shall not be dissolved in case the General Partner is removed or in case of its death, bankruptcy, legal incapacity or inability to act.

### 18.2 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles, as set out in Article 10.2. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting deciding such liquidation. Such general meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

### 18.3 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed to the shareholders by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities, pursuant to Article 17.2 above and subject to Article 5.1. For the avoidance of doubt, the payment due to holders of class B and C limited shares under Article 5.1 above should be made prior to any liquidation distribution (whether by way of advance or otherwise) pursuant to this Article.

**Art. 19. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

### *Closing*

There being no further business to come before the Meeting, it is thereupon dissolved.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le sept septembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "30GV S.C.A.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 avenue Marie Thérèse immatriculée au R.C.S. de Luxembourg à la section B sous le numéro 171116, constituée suivant acte reçu le 30 août 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Véronique Réveilliez, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

### *Ordre du jour:*

1.- Refonte totale des statuts.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique:*

L'assemblée décide (en ce compris le Gérant tel que défini dans les Statuts) de procéder à une refonte totale des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

**1. Forme, Dénomination et Nombre d'actionnaires.**

1.1 Forme et dénomination Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de "30 GV S.C.A." (la Société).

**2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant de la Société (le Gérant).

La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, filiales ou autres bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social de la Société peut être transféré au sein de la même commune sur simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, se produisent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**3. Durée de la société.** La Société est constituée pour une période indéterminée. La Société pourra être dissoute, par décision des actionnaires adoptée dans les formes prescrites pour la modification des présents statuts («les Statuts»), mais seulement avec l'accord du Gérant.

**4. Objet social.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

**5. Capital social.**

5.1 Montant du capital social

Le capital social souscrit est fixé à un montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros), représenté par 1 (une) action de commandité ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), 30.999 (trente mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf) actions de commanditaire de classe A ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et aucune action de commanditaire de classes B et C ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. Les actions de commanditaire

(quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) et les actions de commandité sont collectivement désignées comme les actions, et le terme actionnaire désigne l'un des détenteurs de ces actions.

Aux fins d'éviter tout doute,

- les actions de commanditaire de classe A seront uniquement attribuées au Gérant et souscrites par ce dernier;
- les actions de commanditaire de classe B seront uniquement attribuées aux Gérant et/ou à tous les membres (en ce compris notamment leur société dédiée respective le cas échéant) de l'équipe de gestion (au sens le plus large et notamment les employés et les membres de leur famille – directe ou indirecte) liée (directement ou indirectement) au groupe Colony et souscrites par ces derniers; et
- les actions de commanditaire de classe C seront uniquement attribuées à des investisseurs tiers tels qu'identifiés par le Gérant et souscrites par ces derniers.

Les actions de commanditaire de classes B et C seront uniquement émises avec une prime d'émission dont le montant sera déterminé par le Gérant au cas par cas alors que les actions de commanditaire de classe A seront émises avec ou sans prime d'émission à la pleine et entière discrétion du Gérant.

En toutes circonstances, les actions de commanditaire de classe A représenteront 10% (dix pourcent) ou plus du capital social souscrit de la Société.

Les obligations et droits respectifs des différentes classes d'actions de commanditaire seront déterminés dans les Statuts et en particulier notamment à l'Article 17.2 ci-dessous. Aux fins d'éviter toute confusion et préalablement à toute distribution en faveur des détenteurs d'actions de commanditaire conformément aux Articles 17.2 ou 18.3 ci-dessous, les détenteurs d'actions de commanditaire de classes B et C devront avoir été remboursés intégralement, à partir des liquidités de la Société, à hauteur de leurs apports en capital (que ce soit en numéraire ou en nature) respectifs et/ou des primes d'émission payés à la Société (l'Investissement).

#### 5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'assemblée générale des actionnaires, avec l'accord du Gérant, statuant comme en matière de modification des Statuts tel que prévu à l'Article 10.2 ci-dessous.

#### 5.3 Droits préférentiels de souscription

Sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus, en cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

#### 5.4 Autorisation pour le Gérant d'augmenter le capital

##### (a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 50.000.000 (cinquante millions d'euros) représenté par un maximum de 50.000.000 (cinquante millions) d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent), ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

##### (b) Conditions de l'autorisation

Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 29 août 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) en contrepartie d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) en contrepartie d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission, avec ou sans émission de nouvelles actions de commanditaire.

Le Gérant est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions de commanditaire (quelque soit la classe à laquelle elles appartiennent) conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.4, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions de commanditaire, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission (sans préjudice de l'Article 5.1 ci-dessus), ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Gérant est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions de commanditaire ou de se voir attribuer des actions de commanditaire, tels que (liste non-exhaustive) des warrants (les Instruments), et (b) à émettre des actions de commanditaire sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions de commanditaire en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors

de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions de commanditaire devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission.

Le Gérant est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Gérant est autorisé, sous réserve des limites prévues à l'Article 5.1 ci-dessus, (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions de commanditaire et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions de commanditaire devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission, en vertu de tout document ou contrat y compris, et de manière non-exhaustive, un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Gérant conformément à l'Article 5, et le Gérant prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

## **6. Actions.**

### **6.1** Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

### **6.2** Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant.

### **6.3** Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

### **6.4** Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions de commanditaire dans les limites définies par la loi luxembourgeoise.

## **7. Cessions d'actions.**

### **7.1** Restrictions à la cessibilité

Toute cession des actions de commanditaire de classes B et C sera soumise à l'accord préalable du Gérant. La décision du Gérant doit intervenir endéans trente (30) jours calendaires à compter de la réception de la notification de la cession par le Gérant. La notification de la cession doit inclure toutes les informations relatives sur le tiers acquéreur, et les modalités et conditions de la cession, telle que prévue par l'Article 7.2 ci-dessous. En cas de refus du Gérant, lesdites actions feront l'objet d'un droit de préemption d'abord en faveur des actionnaires de la même classe et ensuite ceux de l'autre classes sur les actions résiduelles le cas échéant et sous réserve de l'Article 5.1. Les modalités et conditions de l'exercice de ce droit de préemption seront définies ultérieurement par le Gérant. En toutes circonstances, l'exercice de ce droit de préemption sera soumis aux prix et conditions de l'offre refusée sous réserve que cette dernière soit réelle et sérieuse; la cession devant intervenir endéans un délai maximum de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la décision de refus du Gérant.

Pour les besoins du présent Article, le terme «céder» signifie, à propos des actions de commanditaire de classes B et C, (i) vendre, hypothéquer, donner, léguer, transmettre, échanger, nantir, ou de toute autre manière que ce soit, grever ou disposer de ces actions ou de toute participation ou tout intéressement dans cette société, soit directement soit indirectement, y compris par une opération juridique et à la suite d'une fusion, consolidation ou toute transaction similaire, ou bien conclure tout contrat, précontrat ou autre arrangement, engagement ou entente d'accomplir l'une des opérations précitées, et le terme «cession» est, à propos des actions de commanditaire de classes B et C, (ii) toute opération directe ou indirecte de vente, constitution d'une hypothèque, don, legs, transmission, échange, nantissement ou tout autre grèvement ou disposition que ce soit, de ces actions ou de toute participation ou intéressement dans cette société, y compris

par une opération juridique, ou tout contrat, précontrat ou autre arrangement, engagement ou entente d'accomplir l'une des opérations précitées.

En toutes circonstances, toute cession d'actions de commanditaire sera considérée comme ayant été permise (sans que l'agrément préalable du Gérant soit nécessaire) sous réserve que ladite cession intervienne en raison du (i) décès du détenteur et/ou le bénéficiaire économique ultime (dans le cas d'une personne physique), (ii) changement au niveau du détenteur (dans le cas d'une entité juridique ou d'une association) sous réserve que le(s) bénéficiaire(s) économique(s) restent inchangé(s) ou (iii) une cession à des membres de la famille (au sens le plus large – directe ou indirecte) du détenteur et/ou du bénéficiaire économique ultime.

### 7.2 Sortie conjointe

Si les détenteurs d'actions de commanditaire de classe A projettent de céder leurs actions à un tiers acquéreur (autre que les cessionnaires agréés ou autorisés en vertu de l'Article 7.1 ci-dessus), ils ne pourront procéder à ladite cession à moins qu'ils ne garantissent que le tiers acquéreur offrira de racheter la totalité des actions de commanditaire de classes B et C, si les détenteurs des actions de commanditaire de classes B et C le requièrent.

Si les détenteurs d'actions de commanditaire de classe A envisagent de céder leurs actions à un tiers acquéreur, ils devront le notifier par écrit aux détenteurs des actions de commanditaire de classes B et C avec copie au Gérant.

La notification de la cession (l'Avis de Cession) devra exposer de manière suffisamment détaillée: (i) le nom et l'adresse du tiers acquéreur; dans le cas où le tiers acquéreur n'est pas une personne physique, l'Avis de Cession devra également exposer les noms et adresses respectives des personnes qui contrôlent le tiers acquéreur ainsi que l'identité du/des bénéficiaire(s) économique(s) ultimes(s); (ii) le prix au comptant proposé par le tiers acquéreur pour les actions de commanditaire de classes B et C; (iii) l'exemplaire des termes et conditions de la cession proposée pour les actions de commanditaire de classes B et C (y compris les copies de l'accord définitif portant sur cette cession), et (iv) la confirmation que les détenteurs des actions de commanditaire de classes B et C disposent du choix de mettre en œuvre leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, une telle offre étant irrévocable et inconditionnelle (à l'exception des conditions applicables à la cession proposée des actions de commanditaire de classe A).

Si les détenteurs des actions de commanditaire de classes B et C désirent exercer leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, ils doivent le notifier par écrit (l'Avis d'Exercice) aux détenteurs des actions de commanditaire de classe A avec copie au Gérant, dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la réception de l'Avis de Cession (le Délai d'Exercice). Si les détenteurs des actions de commanditaire de classes B et C manquent à cette obligation de notifier par écrit avant l'expiration du Délai d'Exercice, ils seront réputés ne pas avoir exercé leurs droits de sortie conjointe et ne pourront se prévaloir d'aucun autre droit posé par le présent Article.

Si les détenteurs des actions de commanditaire de classes B et C exercent leurs droits de sortie conjointe en vertu du présent Article, la cession de leurs actions sera conditionnée par la réalisation de la cession au tiers acquéreur des actions de commanditaire de classe A, et les deux cessions auront lieu simultanément.

Les détenteurs des actions de commanditaire de classe A disposeront d'un délai de cent vingt (120) jours calendaires à compter de l'expiration du Délai d'Exercice pour réaliser la cession proposée de leurs actions (y compris les actions de commanditaire de classes B et C le cas échéant) au tiers acquéreur dans des termes et conditions substantiellement identiques à ceux exposés dans l'Avis de Cession.

### 7.3 Modalités de transfert

Sans préjudice des dispositions ci-avant et sous réserve des restrictions énoncées ci-après, la cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

En toutes circonstances, aucune cession d'actions de commanditaire ne sera effective à l'égard de la Société à moins que les procédures légales et réglementaires (en ce compris notamment celles applicables en matière de lutte contre le blanchiment et de prévention de l'usage du secteur financier aux fins de blanchiment) aient été accomplies à la satisfaction pleine et entière du Gérant et des banques de la Société.

Les actions de commandité pourront seulement être transférées à une personne désignée au moment où le transfert est effectif comme Gérant à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires. Les actions de commandité sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

**8. Obligations des actionnaires.** Les détenteurs d'actions de commanditaire s'interdisent d'agir au nom et/ou pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales. Les détenteurs d'actions de commanditaire ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque action de commanditaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des actions de commanditaire ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.



Les détenteurs d'actions de commandité sont solidairement responsables des dettes de la Société sans aucune limite, tel que stipulé à l'article 102 de la Loi de 1915, qui ne peuvent être couvertes par les avoirs de la Société.

**9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée générale des actionnaires valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires dispose des droits qui lui sont expressément conférés en vertu de la Loi de 1915 ou des présents Statuts. Les résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires lient l'ensemble des actionnaires sans considération de la classe à laquelle ils appartiennent.

#### **10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales.**

##### **10.1 Lieu et date de l'assemblée générale annuelle et des autres assemblées générales**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les avis de convocation, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 14 heures 30. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, ladite assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si le Gérant constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées générales des actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

##### **10.2 Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote**

###### **(a) Droit et obligation de convoquer une assemblée générale**

Une assemblée générale des actionnaires peut être convoquée par le Gérant ou par le conseil de surveillance, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours ouvrés avant la tenue de l'assemblée générale en question.

###### **(b) Procédure de convocation d'une assemblée générale**

Pour chaque assemblée générale des actionnaires, les avis de convocation doivent être envoyés par lettres missives et sont adressés 8 (huit) jours ouvrés avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale tel que déterminé par le Gérant ou par le conseil de surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable du Gérant ou du conseil de surveillance, le cas échéant.

###### **(c) Droits attachés aux actions de commanditaire**

Chaque action de commanditaire confère une voix à son détenteur.

**(d) Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une assemblée générale en cas de quorum non atteint**

L'assemblée générale peut passer des résolutions sur toute matière avec le consentement du Gérant, sauf pour les résolutions relatives à la démission du Gérant qui ne requièrent pas l'accord de ce dernier, tel que stipulé à l'Article 11.2. Sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une assemblée générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle assemblée générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La deuxième assemblée générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des assemblées générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une assemblée générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires.

###### **(e) Participation par procuration**

Chaque actionnaire peut prendre part à une assemblée générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire.

Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'assemblée générale comme preuves de procurations écrites.

(f) Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale.

(g) Participation à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée générale tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

(h) Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

(i) Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'assemblée générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant.

## 11. Administration de la société.

### 11.1 Pouvoirs du Gérant

La Société sera gérée par un gérant, 30 GV Genpar S.à r.l, pris en sa qualité d'actionnaire commandité de la Société (le Gérant).

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet social de la Société (en ce compris notamment toute transaction sur les actifs de la Société – que ce soit une vente ou une cession de tout actif au sens le plus large). Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée générale sont attribués au Gérant. Tout litige dans lequel la Société serait demanderesse ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

### 11.2 Révocation du Gérant

Le Gérant pourra être révoqué à tout moment uniquement pour faute grave en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée à l'unanimité des actionnaires représentant l'intégralité du capital social. Le Gérant ne dispose d'aucun droit de véto portant sur les résolutions de l'assemblée générale relatives à la révocation du Gérant.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, et l'assemblée générale des actionnaires sera tenue aussitôt que possible en vue de nommer, conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau gérant. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

### 11.3 Rémunération du Gérant

Sans préjudice de l'article 17.2, le gérant est éligible à recevoir une rémunération de la part de la société dont le montant sera approuvé par l'assemblée générale des actionnaires.

### 11.4 Conflit d'Interêts

Aucun contrat ni transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entités ne pourront être affectés ou déclarés non valables par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entité, ou par le fait qu'il serait actionnaire, gérant, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entité. Sans préjudice des dispositions légales applicables en la matière, le Gérant ou les fondés de pouvoir de la Société, ayant un tel intérêt, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou d'autres affaires.

## 12. Délégation de pouvoirs.

### 12.1 Gestion journalière

Le Gérant peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

## 12.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions et commissions

Le Gérant est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Il peut aussi nommer des commissions ou sous-commissions pour effectuer des tâches spécifiques.

## 13. Signatures autorisées.

### 13.1 Pouvoir de signature du Gérant

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant.

### 13.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 12.1 ci-dessus.

### 13.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**14. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.** Les affaires de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance).

Toutefois aucun conseil de surveillance ne sera nommé si, au lieu de nommer un conseil de surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Le Conseil de Surveillance disposera des pouvoirs qui sont conférés au commissaire aux comptes stipulés à l'article 62 de la Loi de 1915.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur les matières déterminées par ce dernier, et peut autoriser toutes les actions du Gérant qui n'entrent pas dans le cadre des pouvoirs du Gérant fixés par la loi ou les règlements ou les présents Statuts.

Les membres du Conseil de Surveillance sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat maximum renouvelable de 6 (six) années.

L'Assemblée Générale déterminera la rémunération, le cas échéant, des membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance) ou par le Gérant.

Un avis de convocation écrit sera remis à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins deux jours avant la tenue de la réunion du Conseil de Surveillance. Il peut être renoncé à cet avis de convocation par l'accord écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie ou télex, de chaque membre. Un avis de convocation distinct n'est pas nécessaire pour les réunions individuelles tenues au lieu, à la date et à l'heure prescrits dans un document adopté précédemment par voie de résolution du Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, sous la forme d'un original ou par câble, télégramme, télécopie, télex ou toute autre communication électronique, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le représenter.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont approuvées si elles sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés à la réunion. Les résolutions peuvent également être adoptées sous la forme d'un ou de plusieurs instruments écrits signés par tous les membres.

**15. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## 16. Comptes annuels.

### 16.1 Responsabilité du Gérant

Le Gérant dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

### 16.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le Gérant soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, s'il en existe, qui rédige un rapport sur cette base.

### 16.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Gérant, le rapport du Conseil de Surveillance ou du réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social

de la Société au moins 15 (quinze) jours ouvrés avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

## **17. Affectation des résultats.**

### **17.1 Affectation à la réserve légale**

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

### **17.2 Affectation des bénéfices nets**

L'assemblée générale annuelle décidera de l'affectation des bénéfices nets (le cas échéant et sous réserve que le niveau des liquidités de la Société disponibles aux fins de distribution soit suffisant à la satisfaction du Gérant en vue de respecter les droits des détenteurs d'actions de commanditaire tels que définis ci-après) de la Société, sans préjudice des Articles 5.1 et 17.1 et sous réserve des droits des détenteurs d'actions de commanditaire suivants:

- (i) (ii) les détenteurs d'actions de commanditaire de classe B se verront attribuer les bénéfices nets proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société (les actions de commanditaire de classe A étant exclues à cet effet);

- (ii) dans l'hypothèse où le taux net de rentabilité interne (le TRI) serait inférieur à 12% (calculé sur base de leur Investissement), les détenteurs d'actions de commanditaire de classe C se verront attribuer les bénéfices nets proportionnellement à leur participation respective dans le capital social de la Société (les actions de commanditaire de classe A étant exclues à cet effet);

- (iii) dans l'hypothèse où le TRI serait supérieur à 12% (calculé sur base de l'Investissement des détenteurs d'actions de commanditaire de classe C), la distribution des bénéfices nets résiduels (le cas échéant) sera faite comme suit:

a) en premier aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe C jusqu'à ce que cette distribution atteigne 12% du TRI (calculé sur base de leur Investissement);

b) en second, pour la partie dépassant les 12% du TRI tels que prévus au a) ci-dessus, 50% aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe C et 50% aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe A jusqu'à ce que les détenteurs d'actions de commanditaire de classe A aient reçu un montant correspondant à 20% à la fois des distributions octroyées aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe C en vertu du paragraphe (iii) et des paiements effectués en leur faveur en vertu de l'Article 5.1; et

c) troisièmement, aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe A 40% de la partie dépassant le multiple de 3 de l'Investissement des détenteurs d'actions de commanditaire de classe C (étant entendu que ce multiple est calculé en divisant les distributions octroyées aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe C en vertu du a) et b) ci-dessus plus les paiements effectués en leur faveur en vertu de l'Article 5.1, par leur Investissement), et aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe C les 60% résiduels.

Les distributions devant être effectuées conformément au paragraphe (iii) ci-dessus en faveur des détenteurs d'actions de commanditaire de classe A, seront payées en priorité à ces derniers et exclusivement à partir des dividendes octroyés aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe C. Aux fins d'éviter toute confusion, ce paiement ne pourra en aucun cas être effectué à partir des dividendes octroyés aux détenteurs d'actions de commanditaire de classe B et ce pour quelque raison que ce soit.

### **17.3 Dividendes intérimaires**

Le Gérant pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'assemblée générale des actionnaires peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

### **17.4 Paiement des dividendes**

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'assemblée générale des actionnaires (le cas échéant).

## **18. Dissolution et Liquidation.**

### **18.1 Gérant**

La Société ne sera pas dissoute en raison de la révocation, du décès, de la banqueroute, de l'incapacité légale ou de l'incapacité d'agir du Gérant.

### **18.2 Principes applicables à la dissolution et la liquidation**

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10.2. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou

morales), et qui seront nommés par délibération de l'assemblée générale décidant de cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

### 18.3 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société, conformément à l'Article 17.2 et sous réserve de l'Article 5.1. Aux fins d'éviter tout doute, les paiements dus aux détenteurs d'actions de commanditaire de classes B et C en vertu de l'Article 5.1 ci-dessus devront être effectués avant toute distribution faite en raison de la liquidation (que ce soit sous forme d'acomptes ou autrement) conformément au présent Article.

**19. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

### Frais

les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, V. Réveilliez, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41949. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012118332/991.

(120159559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2012.

### **Diag Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.274.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 août 2012:*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014, Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118492/14.

(120160415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

### **Action Développement Transport S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5446 Schengen, 12, Hanner der Schoul.

R.C.S. Luxembourg B 167.335.

AGO du 13/09/2012

-Révocation de Mr Philippe HENRIOT, demeurant 11 rue Paul Claude F-57530 PANGE, de nationalité Française, né le 04/08/1963 à Metz de son poste d'administrateur.

-Révocation de Mr James CARPI, né le 19/06/1953 à Longeville les metz, demeurant 8 rue du Chevremont F-57000 Metz de son poste d'administrateur.

-Révocation de Mr Karim KANOUNI, né le 19/09/1976 à Chalon sur marne, demeurant 2 rue Marier Curie F-51510 Compertrix de son poste d'admintrateur.

-Nomination de Mme Marie Thérèse TISON, née le 17/04/1959 à Redange (France) demeurant 4 allée des prés F-57420 FEY au poste d'administrateur. Son mandat expirera en 2018.

-Nomination de Mme Martine GUERLOT, née le 06/10/1956 à Verdun (France) demeurant 3 rue colonie au bois F-57360 Amnéville au poste d'administrateur. Son mandat expirera en 2018.

-Nomination de Mme Gislaïne TISON, née le 07/05/1934 à Tostes (France), demeurant ferme la corbillière la vallée F-27340 TOSTES au poste d'administrateur. Son mandat expirera en 2018.

A Schengen, le 13/09/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012118377/21.

(120160299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Amorim Investments III S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.526.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 juillet 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Amorim Investments III S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118384/16.

(120160333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Bluehill Participations & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.348.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 14 septembre 2012, il résulte que les opérations de liquidation de la société en commandite par actions Bluehill Participations & Cie S.C.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la "Société") ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2012118418/17.

(120160315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Amorim Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.726.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 juillet 2012 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné,

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Pour avis sincère et conforme

*Pour Amorim Investments S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118385/16.

(120160340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**ACS Dobfar Generics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 65.912.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 14 septembre 2012*

- Monsieur Gérard van Hunen, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Business Management Sàrl

- Monsieur Peter van Opstal, employé privé avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, est nommé représentant permanent de la société Lux Konzern Sàrl

Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012118391/16.

(120160219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Marivaux Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.920.

*Extrait de cessions de parts sociales*

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé entre la société MULLERTON Strategies INC. sise Jasmine Court 35A, Regent Street, P.O. BOX 1777, Belize city, Belize, enregistrée à Belize sous le N° I.B.C. 42.039 et la société GOUDSMIT & TANG Management Company, enregistrée à Luxembourg sous le N° B 41819, sise 25A, Boulevard Royal, Forum Royal, 2<sup>ème</sup> étage, L-2449 Luxembourg

Depuis le 12/09/2011, les associés de la société MARIVAUX Limited sont composés comme suit:

- GOUDSMIT & TANG Management Company ..... 90 parts sociales

25A, Boulevard Royal, Forum Royal, 2<sup>ème</sup> étage, L-2449 Luxembourg

Enregistrée à Luxembourg sous le N° B 41819

- M. Maurizio MUZZI, ..... 10 parts sociales

né le 07/11/1949 à Teramo, demeurant Calle Pasteur 960 - 1640 Martmez

Buenos Aires (Argentine)

TOTAL ..... 100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,- € chacune soit un capital de 12,500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118666/22.

(120160282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**AENOVA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 265.776,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.756.

Madame Daphné Ribot, Gérante de la Société, a changé de nom et d'adresse professionnelle. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet et son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2012118395/15.

(120160224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Apodis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 22, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 110.002.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2012 que le nouveau conseil d'administration se compose comme suit jusqu'à l'assemblée générale de 2017:

Madame THEIN Denise, née le 27 juin 1957 à Pétange, demeurant au 27, Am Wenkel L – 8086 Bertrange

Madame JEAN Marylène, née le 25 août 1975 à St Avoild (F) demeurant au 14, Rue Walram L – 2715 Luxembourg.

Monsieur CAYE Pierre Emmanuel, né le 17 septembre 1971 à Decazeville (F) demeurant au 22, Rue de Bragance L – 1255 Luxembourg

De même il a été décidé de nommer un nouveau commissaire aux comptes dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale de 2017:

La société Presta-Services S.A. avec siège social au 28, Rue de Hobscheid L – 8422 Steinfort, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 49961.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118402/18.

(120160431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Vector Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.303.

*Extrait des décisions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 aout 2012*

Les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- Nomination de M. Jens Hoellermann, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 26 juillet 1971 à Oberhausen (Allemagne), en qualité de gérant de la Société, avec effet au 14 août 2012 et pour une durée indéterminée (en remplacement de Mme. Esther Raudszus, démissionnaire).

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Mrs. Anne-Cécile Jourdren-Vasseur;

- Mr. Simon Barnes; and

- Mr. Jens Höllermann.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vector Holdings S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012118883/21.

(120160448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Black Diamond Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.201.

En date du 15 Mai 2012, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 15 Mai 2012.

2. Démission d'Abacus Services (Gibraltar) Limited de sa fonction de Gérant avec effet au 15 Mai 2012.

3. Nomination à la fonction de Gérant avec effet au 15 Mai 2012 et pour une durée indéterminée de Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour Black Diamond Luxembourg S.à r.l.*  
 Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.  
 Gérant

Référence de publication: 2012118417/19.

(120160278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Bravura Solutions Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.062,97.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
 R.C.S. Luxembourg B 39.728.

*Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 13 septembre 2012*

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 13 septembre 2012 que Monsieur Geoffrey Hurst WALKER, né le 7 février 1956 à Forfar (Ecosse), demeurant professionnellement à Austin Friars House, 2-6 Austin Friars, Londres EC2N 2HD, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012118420/15.

(120160434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Ceryx S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Petermelchen.  
 R.C.S. Luxembourg B 118.495.

1) Pursuant to an extraordinary general meeting of the shareholders held in September 17<sup>th</sup>, 2012, Mr. Ely Michel Ruimy has resigned from his function of Class C Director of the Company with immediate effect;

2) The shareholders have decided to appoint Mr. Grégory Noyen, residing professionally at 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, as Class C Director of the Company with immediate effect and for a period of 6 years, in replacement of Mr Ely Michel Ruimy.

**Traduction pour les besoins de l'Enregistrement**

1) Suite à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 17 septembre 2012, il résulte que M. Ely Michel Ruimy a démissionné de son mandat d'administrateur de classe C de la Société avec effet immédiat;

2) Les actionnaires de la Société ont décidés de nommer M. Grégory Noyen, résident professionnellement au 6A Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, comme administrateur de classe C de la Société avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans, en remplacement de M. Ely Michel Ruimy.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118451/20.

(120160215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
 R.C.S. Luxembourg B 129.884.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of September.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Flora Gibert, notary's clerk, residing in Luxembourg

in its capacity as proxy holder of the Shareholders of Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.884, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 4 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 30 August 2007. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a

deed of the undersigned notary, dated 15 June 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company");

by virtue of powers of attorneys given under private seal and remained annexed to the extraordinary general meeting enacted by Me Joseph Elvinger on the 25<sup>th</sup> of June 2012, registered with Luxembourg Actes civils on the 27<sup>th</sup> of June 2012 Relation LAC/2012/29747, and with the Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg on the 4<sup>th</sup> of July 2012 L-120112240.

The appearer has required the undersigned notary to enact the following:

1.- The Articles of the Company have been amended pursuant to the pre said deed dated 25 June 2012, drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger pre-named, published in the Memorial number 1881 dated 28 July 2012 (the "Written Resolutions")

2.- It results from later verifications that a clerical error occurred in the name of the Subscriber.

As a matter of fact, the name of the Subscriber appearing in the third point of the appearing person shall be read as follows: "AG INVESTREAM SENATOR HOUSE B.V." instead of "AG INVESTREAM SENATOR B.V."

The third resolution of the deed shall also be amended so that the new shareholder of the Company is "AG INVESTREAM SENATOR HOUSE B.V." instead of "AG INVESTREAM SENATOR B.V."

The present deed is to be filed with the Luxembourg Registre de commerce et des sociétés and published in the Mémorial.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le six septembre.

Par-devant Maître Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, cleric de notaire, demeurant à Luxembourg

en sa qualité de représentant des associés de Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.", (ci-après la "Société") une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.884, ayant son siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon acte notarié dressé par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, en date du 4 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, en date du 15 juin 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"); Agissant en vertu de procurations demeurées annexées à l'assemblée générale extraordinaire tenue par acte du notaire soussignée en date du 25 juin 2012, enregistré à Luxembourg AC le 27 juin 2012, relation LAC/2012/29747, déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg le 4 juillet 2012 L120112276.

La comparante a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1.- Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés par acte précité en date du 25 juin 2012 instrumenté par le notaire Maître Joseph Elvinger précité, publié au Mémorial numéro 1881 du 28 juillet 2012 (les "Résolutions Ecrites")

2.- Il résulte de vérifications ultérieures qu'il y a eu une erreur matérielle dans le nom de l'associé souscripteur qu'il convient de lire «AG Investream Senator House B.V.» au lieu de «AG Investream Senator B.V.».

La troisième résolution doit également être modifiée de sorte que le Souscripteur, nouvel associé soit «AG Investream Senator House B.V.» et non pas «AG Investream Senator B.V.»

Le présent acte devra être enregistré auprès du Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et publié au Mémorial.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41946. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): I. Thill.

Référence de publication: 2012118752/76.

(120160530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Syncordis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.331.

L'an deux mil douze, le quatorze août.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SYNCORDIS S.A., avec siège social à L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.331, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 346 du 18 avril 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 353, en date du 12 mars 2007.

L'assemblée est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Theis, employé, demeurant professionnellement à Bertrange,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Sganzerla, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont à L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.
2. Modification afférente de la première phrase de l'article 3 des statuts.
3. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par lettres recommandées envoyées aux propriétaires d'actions, toutes sous forme nominative, en date du 6 août 2012, soit plus de huit jours avant la date de la présente assemblée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur le total des 330 actions, les 330 actions représentant dès lors les 100% du capital de la société sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale. Il en résulte que, vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-1219 Luxembourg, 10, rue Beaumont, à L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier par conséquent la première phrase de l'article 3 des statuts comme suit:

« **Art. 3. 1<sup>er</sup> phrase.** Le siège de la société est établi à Strassen.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.30 heures.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Theis, B. Tassigny, B. Sganzerla, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38942. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118812/61.

(120160534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Bhoutan 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.721.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 17 septembre 2012*

1. La démission de Monsieur Marc VANHELLEMONT avec effet au 17 septembre 2012.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Madame Séverine Desnos (employée privé), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 17 septembre 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 novembre 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012118429/15.

(120160283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Bhoutan 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.721.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 17 septembre 2012*

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Madame Séverine Desnos, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118430/13.

(120160283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Storebrand Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 54.439.

*Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 25 avril 2012*

*Composition du Conseil d'Administration:*

- Le Conseil d'Administration a noté la démission de Madame Solveig Grande, en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 29 mars 2012.

- Il a été décidé d'élire Monsieur Frode Masdal Aasen (résident professionnellement à Professor Koht's vei 9, N-1327 LYSAKER, Norvège) avec effet au 25 Avril 2012, en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, dont l'échéance sera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2012.

- Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Robert J. Wood et de Madame Joruu Storjohann, en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, dont l'échéance sera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2012.

*Auditeurs*

Il a été décidé de réélire Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises pour un an, dont l'échéance sera à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

*Pour STOREBRAND LUXEMBOURG S.A.*

*Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.*

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2012118778/26.

(120160142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Bourns (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.265.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 75.572.

In the year two thousand four, on the fourteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Bourns Asia Pacific Pte. Ltd, a corporation organized under the laws of the Cayman Islands, British West Indies, having its registered office at P.O. Box 309 Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies,

Bourns (UK) Acquisition Limited, a corporation organized under the laws of England and Wales, having its registered office at 1100 Parkway, Solent Business Park, Whitely, Fareham, Hampshire, PO15 7AB, United Kingdom,

here represented by Miss Rachel UHL, jurist, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy signed in California on December 9, 2004.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the sole shareholders of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Bourns (Luxembourg) S.à r.l, with registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, is B 75.572 (hereafter "the Company"), incorporated by a deed dated April 26<sup>th</sup>, 2000, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, and which articles of association have been amended on November 12, 2001, published in the Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, by deed of Me Edmond Schroeder, C n° 537 dated March 5, 2002.

II. The Company's share capital is set at thirteen thousand Euros (EUR 13.000,-) represented by two hundred sixty (260) shares of fifty Euros (EUR 50,-) each.

III. The sole shareholders decided to register the sale of one hundred percent of the issued share capital of Bourns (Luxembourg) S.à r.l. société à responsabilité limitée, consisting of 260 (two hundred and sixty) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty Euros) each, held by Trimpot Electronicas S.A., a company organized under the Laws of Costa Rica, having its registered office at 45-4005 Apartado Postal, San Antonio De Belen, Heredia, Costa Rica, as follows:

- 1 (one) share of EUR 50,- (fifty Euros) to Bourns (UK) Acquisition Limited, a corporation organized under the Laws of England and Wales, having its registered office at 1100 Parkway, Solent Business Park, Whitely, Fareham, Hampshire, PO15 7AB, United Kingdom;

- 259 (two hundred and fifty-nine) shares of EUR 50,- (fifty Euros) to Bourns Asia Pacific Pte. Ltd, a corporation organized under the Laws of the Cayman Islands, British West Indies, having its registered office at P.O. Box 309 Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies;

IV. The sole shareholders resolved to increase the share capital by an amount of two million two hundred fifty-two thousand Euros (EUR 2.252.000,-) to raise it from its present amount of thirteen thousand Euros (EUR 13.000,-) up to two million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 2.265.000,-) by creation and issue of forty-five thousand and forty (45.040) new shares of fifty Euros (EUR 50,-) each.

### Subscription - Payment

Bourns (UK) Acquisition Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to waive its preferred subscription right on the forty-five thousand forty (45.040) newly issued shares;

Bourns Asia Pacific Pte. Ltd, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the forty-five thousand forty (45.040) new shares with nominal value of fifty (EUR 50,-) and fully pay them up in the amount of two million two hundred fifty-two thousand Euros (EUR 2.252.000,-) by contribution in cash, so that the total amount of two million two hundred fifty-two thousand Euros (EUR 2.252.000,-) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

V. Pursuant to the above transfer of shares and of increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

**Art. 6.** "The capital of the company is fixed at two million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 2.265.000,-) represented by forty-five thousand three hundred (45.300) shares of fifty Euros (EUR 50,-) each, all fully paid-up and subscribed".

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at twenty-four thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Bourns Asia Pacific Pte, Ltd, une société constituée et régie suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 309 Grand Cayman, Iles Cayman, British West Indies,

Bourns (UK) Acquisition Limited, une société constituée et régie suivant les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 1100 Parkway, Solent Business Park, Whitely, Fareham, Hampshire, PO15 7AB, United Kingdom, ici représentée par Mademoiselle Rachel UHL, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg;  
en vertu d'une procuration donnée en Californie le 9 décembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les deux seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Bourns (Luxembourg) S.à. r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duché de Luxembourg, dont l'inscription au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours (ci après «la Société»), constituée par acte en date du 26 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts ont été modifiés le 12 novembre 2001 par acte du notaire Me Edmond Schroeder, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association, C n° 537 le 5 mars 2002.

II. Le capital social est fixé à treize mille Euros (EUR 13.000,-) représenté par deux cent soixante (260) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

III. Les associés décident d'enregistrer la vente de cent pour cent des parts sociales de Bourns (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, consistant en 260 (deux cent soixante) parts ayant comme valeur nominale EUR 50,- (cinquante Euros) chacune, détenues par Trimpot Electronics S.A., une société régie par les lois du Costa Rica, ayant pour siège social le 45-4005 Apartado Postal, San Antonio De Belen, Heredia, Costa Rica, comme suit:

- 1 (une) part sociale de EUR 50,- (cinquante Euros) à Bourns (UK) Acquisition Limited, une société régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 1100, Parkway, Solent Business Park, Whitely, Fareham, Hampshire, PO15 7AB, Royaume-Uni;

- 259 (deux cent cinquante-neuf) parts sociales de EUR 50,- (cinquante Euros) à Bourns Asia Pacific Pte. Ltd, une société régie par les lois des Iles Cayman, British West Indies, ayant son siège social au P.O. Box 309 Grand Cayman, Iles Cayman, British West Indies.

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent cinquante-deux mille Euros (EUR 2.252.000,-) pour le porter de son montant actuel de treize mille Euros (EUR 13.000,-) à deux millions deux cent soixante-cinq mille Euros (EUR 2.265.000,-) par la création et l'émission de quarante-cinq mille quarante (45.040) parts sociales nouvelles de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Bourns (UK) Acquisition Limited, précitée, par son mandataire, déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel sur les quarante-cinq mille quarante (45.040) parts sociales nouvellement créées.

Bourns Asia Pacific Pte. Ltd, précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux quarante-cinq mille quarante (45.040) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) et les libérer intégralement au montant de deux millions deux cent cinquante-deux mille Euros (EUR 2.252.000,-) par apport en espèce, ainsi la somme totale de deux millions deux cent cinquante-deux mille Euros (EUR 2.252.000,-) est à la disposition de la Société, comme l'atteste expressément le notaire susmentionné et ici présent.

V. Suite au transfert des actions telles que mentionné et à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** «Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt (€ 2.265.000,-) eingeteilt in (45.300) Anteil, zu je € 50,- (fünfzig Euros).»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2004. Vol. 23CS Fol. Case 12. Reçu vingt-deux mille cinq cent vingt euros (22.520.- €).

*Le Receveur (signé): J. MULLER.*

Référence de publication: 2012118436/129.

(120160257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

#### **Cristal de Luxe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.303.

#### **Rectificatif du dépôt L120122071 déposé le 16/07/2012**

L'an deux mille douze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société Cristal de luxe, une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.303 (la «Société»).

L'Assemblée a été ouverte à sous la présidence de Maître Christine Kröger, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Président»), qui a désigné comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Secrétaire»).

L'Assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Louis-Foulques Servajean-Hilst, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Scrutateur»), composant ensemble avec le Président et le Scrutateur le «Bureau».

Le Bureau valablement constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant (l'«Ordre du Jour»):

### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre euros (EUR 42.019.664) à un nouveau montant de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), au travers de l'émission de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur;

2. Approbation de l'augmentation du capital autorisé, comprenant le capital social émis, d'un montant total de dix-huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 18.750.000), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de cent vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 126.185.173), à un nouveau montant de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173);

3. Refonte de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par ces derniers sont indiqués dans une feuille de présence (la «Feuille de Présence»). Cette Feuille de Présence, dûment signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le Bureau, demeurera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Les procurations établies par les actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par le représentant des parties comparantes, seront également annexées au présent acte.

III. Que l'ensemble du capital social de la Société étant présent ou représenté à la présente Assemblée, que les actionnaires présents ou représentés ayant déclaré qu'ils avaient été dûment notifiés de la tenue de la présente Assemblée, et qu'ils avaient dûment pris connaissance du contenu de l'Ordre du Jour préalablement à l'Assemblée, de sorte qu'aucune convocation à la présente Assemblée n'était nécessaire.

IV. Que la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer sur l'ensemble des points figurant à l'Ordre du Jour.

Le Bureau a ensuite demandé au notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes, étant entendu que conformément à ce qui est indiqué sur la Feuille de Présence, l'ensemble des résolutions discutées dans le cadre de la présente Assemblée et soumises à l'approbation de cette dernière ont été valablement adoptées par un vote positif des quarante deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre (42.019.664) actions de la Société, aucun vote contre et aucune abstention:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de procéder à une augmentation du capital social de la Société, d'un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de quarante-deux millions dix-neuf mille six cent soixante-quatre euros (EUR 42.019.664) à un nouveau montant de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), au travers de l'émission de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) nouvelles actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur, pour lesquelles un certificat sera délivré par la Société à cet effet aux souscripteurs visés ci-après (les «Actions Nouvelles»).

#### *Souscription et Paiement*

Ensuite l'actionnaire unique, la société Supercristal de luxe, une société anonyme constituée et existante conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est sis 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.298;

dûment représentée à l'effet des présentes par Maître Christine Kroger, avocat, dont le domicile professionnel est sis à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration établie à cet effet le 19 juin 2012, à Paris, a souscrit à:

six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant un montant total de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 6.243.750), émises sous la forme d'actions au porteur.

La preuve de l'existence ainsi que de la valeur du montant total de la contribution en numéraire visée ci-dessus, versée par le souscripteur à l'effet de souscrire aux Actions Nouvelles, a été produite au notaire soussigné.

Du fait de la création ainsi que de l'émission des Actions Nouvelles, le capital social de la Société, qui s'élève désormais à un montant total de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), est représenté par quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze (48.263.414) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur.

L'Assemblée décide en outre qu'il sera créé un certificat au porteur n° 3 représentatif de six millions deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (6.243.750) actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur.



### Deuxième résolution

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture du rapport établi par le conseil d'administration de la Société (le «Rapport») conformément aux dispositions de l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, décide après approbation des termes dudit Rapport, de procéder à l'augmentation du capital autorisé de la Société d'un montant total de dix-huit millions sept cent cinquante mille euros (EUR 18.750.000), à l'effet de porter celui-ci de son montant actuel de cent vingt-six millions cent quatre-vingt-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 126.185.173), à un nouveau montant de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173), incluant le capital social émis de la Société tel qu'augmenté en vertu de la première résolution ci-dessus.

L'Assemblée décide que durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication des présentes minutes au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ou selon les cas, de la publication de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, qui devra être adoptée conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, aux stipulations des statuts de la Société, ainsi qu'à tout accord qui pourrait à cet effet être conclu entre actionnaires, le conseil d'administration devra être autorisé à émettre des actions, ainsi que tout autre titre convertible en action, dans les limites du capital autorisé à des personnes et en des termes qu'il lui appartiendra de déterminer, et en particulier à émettre des actions suite à la conversion d'obligations convertibles sans réserver un droit préférentiel à la souscription des actions émises lors de l'exercice du droit de conversion attaché à ces actions, aux actionnaires existants, à moins qu'un tel droit de souscription préférentiel ne soit réservé aux actionnaires conformément aux termes d'un accord intervenu à cet effet entre actionnaires, ou selon en application des stipulations des statuts de la Société. Une telle autorisation peut être renouvelée aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité prescrites à l'effet de la modification des statuts de la Société, chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision d'une assemblée générale d'actionnaires adoptée selon les conditions de quorum et de majorité requises à l'effet de la modification des statuts de la Société, et selon les conditions requises par les dispositions des accords pouvant le cas échéant intervenir entre actionnaires.

### Troisième résolution

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de procéder à la modification de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur qui suit:

#### **Art. 5. Capital social et Capital autorisé.**

5.1 La Société a un capital social de quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze euros (EUR 48.263.414), représenté par quarante-huit millions deux cent soixante-trois mille quatre cent quatorze (48.263.414) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, émises sous la forme d'actions au porteur.

5.2 Conformément aux conditions prescrites par la loi, et nonobstant l'autorisation donnée au conseil d'administration à l'article 5.5 des présents statuts, le capital social de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 Conformément aux conditions disposées par la loi, le capital social de la Société pourra être réduit aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

#### 5.5 Capital autorisé

5.5.1 Le capital autorisé de la Société, en ce inclus le capital social, est fixé à un montant total de cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize euros (EUR 144.935.173), représenté par cent quarante-quatre millions neuf cent trente-cinq mille cent soixante-treize (144.935.173) actions au porteur uniquement ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.5.2 Durant une période de cinq (5) ans courant à compter de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital autorisé de la Société conformément aux stipulations du présent article 5.5, le conseil d'administration est autorisé aux termes des présents statuts à émettre des actions, à accorder des options de souscription d'actions et à

émettre tout autre titre convertible en action, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou en limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) à souscrire aux nouvelles actions à émettre.

5.5.3 Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois aux termes d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts, pour une période qui, pour chaque renouvellement, ne pourra dépasser cinq (5) ans.

5.5.4 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents statuts.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 3.900.-.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. KROGER, S. WOLTER-SCHIERES, L.-F. SERVAJEAN-HILST et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29806. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118454/156.

(120160468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Carmel Capital VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.321.965,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 158.035.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 Septembre 2012 que:

- Monsieur Chris Barnes a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 17 Septembre 2012;
- Monsieur Dominic Spiri, né le 15 avril 1974 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Monsieur Chris Barnes, avec effet au 17 Septembre 2012 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants;

1. M. Dominic Spiri, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Anne Sheedy, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 Septembre 2012.

*Pour la Société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012118457/24.

(120160212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 38.848.167,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.894.

—  
La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

*Pour la Société*

Jana Oleksy

*Gérante*

Référence de publication: 2012118483/15.

(120160291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Catella Bank S.A., Société Anonyme,  
(anc. Banque Invik S.A.).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 29.962.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 64950 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012118458/11.

(120160489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**CCR Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.401.

—  
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Christophe ROBINET, gérant de société, né à Jarny (France) le 30 décembre 1966, demeurant à F-55160 Labeuville, ferme de Bertaucourt.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «CCR Services S.à r. l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Schifflange.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger la réalisation d'études, l'organisation, le conseil et le service concernant le levage, la formation pour la conduite d'engin de chantier et la sécurité dans le sens le plus large. Elle pourra réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cents (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir en son nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

121140

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

*Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Christophe ROBINET, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le capital social au montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cents euros (800,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3835 Schifflange, 39, route d'Esch;
- Le nombre des gérants est fixé à un (1);
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Monsieur Christophe ROBINET, gérant de société, né à Jarny (France) le 30 décembre 1966, demeurant à F-55160 Labeuville, ferme de Bertaucourt.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ROBINET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2012. Relation: LAC/2012/39775. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 10 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118459/63.

(120160465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.815.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of her colleague Maître Roger Arrensдорff, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., a company organized and incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, registered with the Corporate register of Canada under number 4354052, (hereafter referred to as the "Sole Member"), duly represented by Brigitte CZOSKE, lawyer, residing at 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated August 9<sup>th</sup>, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Member is the sole member of CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 154.815, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 24, 2010 under number 1997 and whose articles

of associations have been amended by a deed received by Me Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg dated August 16, 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated October 10, 2010 under number 2134 (hereafter referred to as the "Company").

II. state that the Sole Member has carefully reviewed the coordinated by-laws of the Company dated October 8, 2010 as well as the interim accounts of the Company as of July 31, 2012.

III. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Increase of the corporate capital by the conversion of portion of the share premium attached to the mandatory redeemable preferred fixed dividend shares of an amount of CAD 243,723,156.- (two hundred forty three million seven hundred twenty three thousand one hundred fifty six Canadian dollars) into 243,723,156 (two hundred forty three million seven hundred twenty three thousand one hundred fifty six mandatory redeemable preferred fixed dividend shares with a par value of CAD 1.- (one Canadian dollars) each so as to bring the Company's corporate capital from its present amount of CAD 7,530,000.- (seven million five hundred thirty thousand Canadian dollars) to the amount of CAD 251,253,156.- (two hundred fifty one million two hundred fifty three thousand one hundred fifty six Canadian dollars);

2. Decrease of the corporate capital by the redemption and cancellation of 246,538,000 (two hundred forty six million five hundred thirty eight thousand) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares with a par value of CAD 1.- (one Canadian dollar);

3. Any other business

#### *First resolution*

The Sole Member decided based on the interim accounts of the Company as of July 31, 2012 to increase the corporate capital of the Company by a conversion of a portion of the share premium attached to the mandatory redeemable preferred fixed dividend shares for an amount of CAD 243,723,156.- (two hundred forty three million seven hundred twenty three thousand one hundred fifty six Canadian dollars) into 243,723,156 (two hundred forty three million seven hundred twenty three thousand one hundred fifty six) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares with a par value of CAD 1.- (one Canadian dollar) each so as to bring the Company's corporate capital from its present amount of CAD 7,530,000.- (seven million five hundred thirty thousand Canadian dollars) to the amount of CAD 251,253,156.- (two hundred fifty one million two hundred fifty three thousand one hundred fifty six Canadian dollars).

#### *Evidence of the contribution's existence*

Proof of the value of the portion of the share premium attached to the mandatory redeemable preferred fixed dividend shares for an amount of CAD 243,723,156.- (two hundred forty three million seven hundred twenty three thousand one hundred fifty six Canadian dollars) to be contributed has been given to the notary by a copy of the interim accounts of the Company as of July 31, 2012.

#### *Second resolution*

The Sole Member decided to decrease the corporate capital of the Company by an amount of CAD 246,538,000.- (two hundred forty six million five hundred thirty eight thousand Canadian dollars) by the redemption and cancellation of 246,538,000 (two hundred forty six million five hundred thirty eight thousand) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares with a par value of CAD 1.- (one Canadian dollar). The Sole Member after having reviewed the coordinated by-laws of the Company dated October 8, 2010 is well informed of the conditions stated in article 5.6 of the articles of association of the Company and the Sole Member asked the reimbursement of the cancelled mandatory redeemable preferred fixed dividend shares at the par value of the redeemed mandatory redeemable preferred fixed shares namely an amount of CAD 246,538,000.- (two hundred forty six million five hundred thirty eight thousand Canadian dollars). As a consequence, part of the legal reserve attached to the mandatory redeemable preferred fixed dividend shares which became distributable, is allocated for an amount of CAD 281,484.- (two hundred eighty one thousand four hundred eighty four Canadian dollars) to the share premium attached to the mandatory redeemable preferred fixed dividend shares.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Member decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

**5.1.** "The Corporation's corporate capital is set at CAD 4,715,156.- (four million seven hundred fifteen thousand one hundred fifty six Canadian dollars), represented by two (2) classes of shares as follows: 30,000 (thirty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and 4,685,156 (four million six hundred eighty five thousand one hundred fifty six) mandatory redeemable preferred fixed dividend shares (the "Mandatory Redeemable Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of CAD 1.- (one Canadian dollars) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

121142

### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the planned transactions have been estimated at about six thousand five hundred euros (EUR 6,500.-).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le dix août.

Par devant Maître Léonie Gretchen, notaire publique de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de son collègue Maître Roger Arrensdorff, notaire public de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

CGI Information Systems and Management Consultants Inc., une société constituée et organisée selon les lois du Canada, ayant son siège social au 125, Commerce Valley Drive West, Markham (Ontario, Canada), L3T 7W4, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de du Canada sous le numéro 4354052, (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Brigitte CZOSKE, avocat, demeurant professionnellement au L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration datée du 9 août 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de CGI Information Systems and Management Consultants II Luxembourg S.à r.l, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.815, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1997 le 24 septembre 2010 et modifié par un acte en date du 16 août 2010 par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2134 le 10 octobre 2010 (ci-après la «Société»).

II. d'acter que l'Associé Unique a revu minutieusement les statuts coordonnés de la Société datés du 8 octobre 2010, de même que les comptes intérimaires de la Société au 31 juillet 2012.

III. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'ordre du jour ci-dessous:

#### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social par la conversion d'une portion de la prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un montant de CAD 243.723.156,- (deux cent quarante-trois millions sept cent vingt-trois mille cent cinquante-six dollars canadiens) en 243.723.156 (deux cent quarante-trois millions sept cent vingt-trois mille cent cinquante-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de CAD 1,- (un dollar canadien) chacune afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de CAD 7.530.000,- (sept millions cinq cent trente mille dollars canadiens) au montant de CAD 251.253.156,- (deux cent cinquante-un millions deux cent cinquante-trois mille cent cinquante-six dollars canadiens);

2. Réduction du capital social par le rachat et l'annulation de 246.538.000 (deux cent quarante-six millions cinq cent trente-huit mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de CAD 1,- (un dollar canadien);

3. Divers.

#### Première résolution

L'Associé Unique a décidé sur base des comptes intérimaires de la Société au 31 juillet 2012 d'augmenter le capital social de la Société par la conversion d'une portion de la prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un montant de CAD 243.723.156,- (deux cent quarante-trois millions sept cent vingt-trois mille cent cinquante-six dollars canadiens) en 243.723.156 (deux cent quarante-trois millions sept cent vingt-trois mille cent cinquante-six) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de CAD 1,- (un dollar canadien) chacune, afin

de porter le capital social de la Société de son montant actuel de CAD 7.530.000,- (sept millions cinq cent trente mille dollars canadiens) au montant de CAD 251.253.156,- (deux cent cinquante-un millions deux cent cinquante-trois mille cent cinquante-six dollars canadiens).

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de la valeur de la portion de la prime d'émission contributive d'un montant de CAD 243.723.156,- (deux cent quarante-trois millions sept cent vingt-trois mille cent cinquante-six dollars canadiens) a été donnée notaire par une copie des comptes intermédiaires de la Société au 31 juillet 2012.

*Seconde résolution*

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de CAD 246.538.000,- (deux cent quarante-six millions cinq cent trente-huit mille dollars canadiens) par le rachat et l'annulation de 246.538.000 (deux cent quarante-six millions cinq cent trente-huit mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables d'une valeur nominale de CAD 1,- (un dollar canadien). L'Associé Unique après avoir revu les statuts de la Société et étant informé des conditions prévues à l'article 5.6 des statuts et l'Associé Unique a demandé le remboursement des parts privilégiées obligatoirement rachetables annulées, à la valeur nominale prévue concernant les parts privilégiées obligatoirement rachetables d'un montant de CAD 246.538.000,- (deux cent quarante-six millions cinq cent trente-huit mille dollars canadiens). En conséquence, une partie de la réserve légale attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables qui est devenue distribuable est alloué à la prime d'émission attachée aux parts privilégiées obligatoirement rachetables à hauteur de CAD 281.484,- (deux cent quatre-vingt-un mille quatre cent quatre-vingt-quatre dollars canadiens).

*Troisième résolution*

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

**5.1.** «Le capital social de la société est fixé à quatre millions sept cent quinze mille cent cinquante-six dollars canadiens (CAD 4.715.156,-), représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: trente mille (30.000) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») et quatre millions six cent quatre-vingt-cinq mille cent cinquante-six (4.685.156) parts privilégiées obligatoirement rachetables (ci-après les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables») et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar canadien (CAD 1,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quel que soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des transactions planifiées, s'élève à environ mille six mille cinq cent euros (EUR 6.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2012. Relation: LAC/2012/39153. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2012.

Référence de publication: 2012118460/181.

(120160513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Diaverum Pooling GP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.609.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

*Pour la Société*

Jana Oleksy

*Gérante*

Référence de publication: 2012118484/15.

(120160293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**CLdN Road S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 82.290.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2012*

Messieurs Freddy BRACKE, Kristof WUYTACK, Michel JADOT et la société COBELFRET WATERWAYS N.V. (avec comme représentant permanent M. Pierre CIGRANG) sont renommés administrateurs.

Monsieur Jozef ADRIAENS, Administrateur de société, demeurant 85, Route de Longwy L-8080 Luxembourg est nommé administrateur.

Madame Nicole BAEYENS, Financial Controller, demeurant 11B, Route de Capellen L-8279 Holzem, est nommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

K. Wuytack / F. Bracke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012118468/19.

(120160336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Clever-I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8824 Perlé, 2, rue Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 159.278.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 17 septembre 2012*

L'assemblée générale de la société à responsabilité limitée CLEVER-I a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale a pris connaissance des cessions de parts sociales entre associés.

Monsieur Frédéric Fréteur a ainsi cédé à la date de ce jour 15 parts sociales à Monsieur Jean-François Van den Dorpe, demeurant à Rue Neuve, 2 à L-8824 Perlé et 20 parts sociales à Monsieur Philippe Coessens, demeurant à Clos des Ecosais, 1 à B-1410 Waterloo.

Suite aux dites cessions, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- Jean-François Van den Dorpe: 50 parts sociales;

- Philippe Coessens: 50 parts sociales.

2. L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Frédéric Fréteur de son poste de gérant administratif.

3. L'Assemblée Générale prend note du changement d'adresse de Monsieur Jean-François Van den Dorpe, gérant technique, demeurant désormais à Rue Neuve, 2 à L-8824 Perlé.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012118471/20.

(120160308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---



**Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 43.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

La gérante de la Société, Madame Daphné Charbonnet, a changé d'adresse professionnelle. Désormais, son adresse est 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

*Pour la Société*

Jana Oleksy

*Gérante*

Référence de publication: 2012118494/15.

(120160292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**C4U2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.875.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 septembre 2012, le Conseil a pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Frank WILLEMS, avec adresse professionnelle au 25, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur avec effet immédiat.

2. Les administrateurs restants ont coopté Monsieur Raymond VAN HERCK, avec adresse professionnelle au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012118479/16.

(120160300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Dimitech Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.928.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 septembre 2012*

1. Les démissions de Messieurs Eric LECLERC, Christophe JASICA et Francis ZELER, de leurs fonctions d'administrateurs, ont été acceptées avec effet au 31 août 2012.

La démission de Monsieur Francis ZELER, de ses fonctions d'administrateur-délégué, avec effet au 31 août 2012 a été acceptée.

La démission de Monsieur Pascal FABECK, de ses fonctions de commissaires aux comptes avec effet au 31 août 2012, a été acceptée.

2. L'élection de Monsieur Didier STEIN, né le 16 juillet 1971 à Sélestat, demeurant au 17, rue de l'église, F-67600 Hilsenheim (France), aux fonctions d'administrateur unique, a été acceptée.

L'élection de Madame Anita STEIN, née le 23 décembre 1947 à Sélestat, demeurant au 17, rue de l'église, F-67600 Hilsenheim (France), aux fonctions de commissaire aux comptes, a été acceptée.

*Pour la société*

*Un administrateur*

Référence de publication: 2012118496/20.

(120160243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Fidugia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 135.257.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 septembre 2012*

1. La nomination de Monsieur Nicolas COLOMB, demeurant professionnellement au 2, place de France, L-1538 Luxembourg, comme nouvel administrateur est acceptée.

Monsieur Nicolas COLOMB terminera le mandat de son prédécesseur.

2. Le reviseur d'entreprises, la société FIDEWA audit SA a fait l'objet d'une modification statutaire au mois de décembre 2011.

Suite à cette modification, la dénomination du reviseur d'entreprises est désormais FIDEWA-CLAR S.A., ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.462.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118548/18.

(120160422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Elbe River Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.265.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 17 septembre 2012 ("Assemblée")*

L'Assemblée prend connaissance de la démission de Danielle Delnoije en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012.

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016:

- Claudia Bottse, née le 10 octobre 1964 à Paramaribo, République de Suriname avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

À Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2012118502/19.

(120160221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Edonis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 32.396.

—  
Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 2010 que Monsieur Claude Cahen, administrateur démissionnaire, est remplacé par Madame Danielle Kirsch, demeurant professionnellement au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2013 approuvant les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2012118508/15.

(120160429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**H & H S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 78.774.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale tenue le 17 septembre 2012:*

L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs pour une durée de 6 ans, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, la société LUXREVISION S.à r.l., enregistrée au R.C.S. Luxembourg B 40.124 et ayant son siège social au 7, route d'Esch à L-1470 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Jérôme HEINEN, géomètre, né à Liège (Belgique), le 15 septembre 1974, demeurant professionnellement au 25, boulevard Prince Henri à L-1724 Luxembourg est nommé administrateur-délégué pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018. La société est engagée par la signature unique de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

H & H S.A.

M. Jérôme HEINEN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012118586/20.

(120160366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Eleusis, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 151.217.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 septembre 2012*

L'Assemblée Générale renomme:

- François HOTTINGUER, Président;
- Christian CADE, Administrateur;
- Antoine CALVISI, Administrateur;
- Emmanuel HOTTINGUER, Administrateur;
- Jean-Conrad HOTTINGUER, Administrateur;
- Jean-Philippe HOTTINGUER, Administrateur;
- Franck PROVOST, Administrateur;
- Eric SAUZEDDE, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- BDO Audit S.A.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Référence de publication: 2012118511/24.

(120160345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Greenwill, Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.  
R.C.S. Luxembourg B 66.874.

EXTRAIT

En date du 10 septembre 2012 a été tenue extraordinairement une assemblée générale ordinaire par laquelle l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Mark Wilson Le Tissier, Monsieur Ryan Daniel DEKKER et Madame Catherine ROWE en tant qu'administrateurs de la Société avec effet rétroactif au 14 mai 2012;

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Roger BOLAN, né à Warrington (Royaume-Uni) le 10 septembre 1970, avec adresse professionnelle à The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, en tant qu'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 14 mai 2012;

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Ian RUMENS, né à Jersey le 22 juillet 1971, avec adresse professionnelle à The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, en tant qu'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 14 mai 2012;

L'actionnaire unique décide de nommer Monsieur Philip LE CORNU, né à Jersey le 22 octobre 1969, avec adresse professionnelle à The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, en tant qu'administrateur de la Société avec effet rétroactif au 14 mai 2012;

L'actionnaire unique décide de révoquer le mandat the Dune Expertises S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet rétroactif au 14 mai 2012;

L'actionnaire unique décide de nommer la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160.904, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet rétroactif au 14 mai 2012.

Leurs mandats prendront fin une fois tenue l'assemblée générale annuelle en 2017.

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012118583/30.

(120160231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Erone Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.490.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 juillet 2012*

Il résulte du Procès -Verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 5 juillet 2012 que:

- L'assemblée révoque la société FIN-CONTROLE S.A. de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat.

- L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes sortant en appelant la société F.G.S. CONSULTING LLC, ayant son siège social au 520 S. 7<sup>th</sup> Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, Nevada Corporation Number E0048502007-7. Le nouveau commissaire aux comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012118515/17.

(120160225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Esoo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 16.775.588,00.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

*Extrait de procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange le 28 juin 2012*

L'Assemblée décide:

- de renommer comme administrateurs de la société monsieur Gérard Maertz, Hendrik Eduard Benne et Joseph Maria Van Roost. Leur mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2018.

- de nommer PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, comme réviseur d'entreprise pour l'exercice 2012.

Pour copie conforme

Pascale Mariën

Référence de publication: 2012118517/16.

(120160151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**ExxonMobil Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 449.723,20.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 72.559.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Bertrange le 12 mars 2012*

L'Assemblée décide:

- de renommer comme administrateurs de la société monsieur Jerry Maertz, Marcel Speklé et Yves Joseph Paul Loisel. Leur mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour copie conforme

P. Mariën

Référence de publication: 2012118536/14.

(120160295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Euregio Office Solution International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.458.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 3. September 2012*

Folgende Beschlüsse wurden gefasst:

1) Gemäß eines Anteilsveräußerungsvertrags vom 17. Juli 2012, sind die Gesellschaftsanteile nunmehr wie folgt verteilt:

FN HERMES S.A., vorbenannt .....	200
TOTAL .....	200

In ihrer Eigenschaft als Geschäftsführer, erklärten Herr Norbert HAAS und Herr Karl POMMEE, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen, gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs.

2) Mit Wirkung zum 3. September 2012, werden die Rücktritte von Herrn Karl POMMEE, wohnhaft in B-4700 Eupen, Vervierser Straße 15 und Herrn Norbert HAAS, wohnhaft in D-91207 Lauf a.d. Pegnitz, Aussiger Straße 20, von ihren Mandaten als Geschäftsführer der Gesellschaft, angenommen.

3) Mit Wirkung zum 3. September 2012, wird Herr Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, geboren am 11. Oktober 1964 in Manderfeld (B), mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Er verpflichtet die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 3. September 2012.

Für EUREGIO OFFICE SOLUTION INTERNATIONAL

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012118518/25.

(120160279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Feedback Gestion SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 3, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 153.416.

La nouvelle adresse de Monsieur François Bertrand, gérant unique de la société FEEDBACK GESTION SPF est la suivante: 3, rue Beaumont L-1219 Luxembourg Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

FEEDBACK GESTION SPF

Référence de publication: 2012118539/13.

(120160356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Pasta Point Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.829.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 17 août 2012 pour statuer sur les comptes au 31 décembre 2011*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Nicolas ADONE, de Monsieur Nico HANSEN et de Monsieur Alain BARTHOLME pour une durée de 6 ans. Leurs mandats d'administrateur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société MGI FISOGEST S.à.r.l. pour une durée de 6 ans. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 août 2012*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Nico HANSEN, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Nico HANSEN, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017.

Référence de publication: 2012118734/23.

(120160403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**FB Energy Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.941.

*Extrait des décisions prises par les associées en date du 14 mai 2012*

- Monsieur Robert SCHARFE a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 29 février 2012.
- Monsieur Patrick GREGORIUS, bank manager, né le 29 octobre 1967 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, a été nommé comme gérant avec effet au 14 mai 2012, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18.9.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FB Energy Trading, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012118545/16.

(120160259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Foetz Retail-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 145.621.

L'assemblée générale extraordinaire de FOETZ RETAIL-INVEST S.A. qui s'est tenue le 13 septembre 2012 a approuvé et entériné la décision du conseil d'administration du 11 septembre 2012 de coopter Madame Anneleen Desmyter, née le 4 septembre 1976 à Turnhout en Belgique, demeurant à B-2243 Zandhoven, 7, Acaciadreef en Belgique, avec effet à partir du 31 août 2012 en tant qu'administrateur B en remplacement et en continuation du mandat initial de Monsieur Brad Jongen, démissionnaire en date du 31 août 2012, jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir en 2017.

Pour extrait conforme

Pour la société

Georges Reuter

Référence de publication: 2012118556/15.

(120160249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

**Gracewell Properties (Church Crookham) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.332.

## EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 17 Septembre 2012 que Grace Lodge Care Investments S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg 152615, a cédé les 20000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Gracewell Investment N°4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B170845.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2012118563/16.

(120160208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**Gaglioti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 64, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 61.898.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales du 17 septembre 2012, que:

- Monsieur Francesco Gaglioti, demeurant à L-3250 Bettembourg, 17, rue Emile Klensch a cédé la totalité de ses parts sociales, soit 5 (cinq) parts sociales, qu'il détient dans la société Gaglioti S.à r.l. à Madame Rita Pitasi, demeurant à L-3250 Bettembourg, 17, rue Emile Klensch, qui accepte.

- Monsieur Pascal Gaglioti, demeurant à L-3324 Bivange, 16, rue Luise Michel a cédé la totalité de ses parts sociales, soit 5 (cinq) parts sociales, qu'il détient dans la société Gaglioti S.à r.l. à Madame Rita Pitasi, demeurant à L-3250 Bettembourg, 17, rue Emile Klensch, qui accepte.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

*Pour Gaglioti S.à r.l.*

Référence de publication: 2012118571/16.

(120160263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**General Cars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 27.413.

## EXTRAIT

M. Frédéric MULLER, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, demeure professionnellement au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2012.

*Pour la Société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012118575/15.

(120160339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

**H & S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.500.

*Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 17.09.2012*

1. L'assemblée décide de révoquer les gérants suivants:

- La société FORWORX S.A., inscrite au RCS Luxembourg B 113224

- Monsieur Grégory DE HAAS sont révoqués avec effet immédiat.

2. Monsieur Christophe DE BOEL, géomètre, né le 12 novembre 1979, à F- Charleville-Mézières et demeurant professionnellement au 25, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

H&S Sarl

Associé

Référence de publication: 2012118587/17.

(120160251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

### **Ramb S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.816.

—  
*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 mars 2012 à 15.00 heures à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY, Noël DIDIER, et de la société COSAFIN S.A, représentée par Jacques BORDET et de nommer Monsieur Nicolas MONTAGNE, né le 10.01.1975 à Croix (France), avec adresse professionnelle au 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL.

- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 30 novembre 2012.

Pour extrait conforme

N. MONTAGNE / N. DIDIER

Référence de publication: 2012118760/20.

(120160312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---

### **SHS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, Centre commercial "Belval Plaza I".

R.C.S. Luxembourg B 118.725.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de SHS S.A., tenue au siège social le 17 septembre 2012 à 15 heures*

#### *Résolutions*

1. L'Assemblée approuve les points suivants:

La radiation de l'actuel commissaire aux comptes:

- Le Comitium International S.A

La nomination d'un nouveau commissaire aux comptes:

- Gérard LUSATTI, né le 01 mai 1976 à Villerupt (France) ayant pour adresse professionnelle: 39, route d'Esch L-3835 Schifflange pour une durée de six années dont le terme viendra au cours de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 16 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012118797/20.

(120160258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2012.

---